
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 avril 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 avril 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Alex Norris et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

La présidente du conseil dépose un nouveau plan de banquettes qui reflète les changements de places résultant de congés parentaux et précise, qu'à compter des présentes, la conseillère Suzie Miron occupera désormais le fauteuil qui était assigné à la conseillère Sophie Mauzerolle et que la conseillère Stéphanie Watt occupera le fauteuil de Mme Laurence Lavigne Lalonde.

La présidente du conseil informe les membres de la tenue de l'exposition intitulée « Montréal, toute garnie » dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, et ce, jusqu'au 28 avril prochain, où 27 photos de la 39^e édition du concours « Photos, Montréal à l'œil » sont exposées. Elle poursuit et indique que c'est sous le thème de la diversité culturelle que les participantes et participants ont été invités à soumettre leur candidature pour cette exposition qui est organisée par le Bureau de la présidence, réalisée par le Centre d'histoire de Montréal et qui parle du « vivre ensemble » qui caractérise si bien le quotidien des Montréalais et des Montréalaises. La présidente du conseil invite les membres à prendre connaissance de la programmation des sept expositions qui seront présentées dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville ainsi que des deux expositions qui seront présentées à l'extérieur, au cours de l'année 2018, sur le thème de la diversité et du racisme, à l'aide du dépliant qui a été déposé sur les pupitres de chacun des élus à cet effet.

La présidente du conseil signale les événements suivants : le 6 avril 2018 « Journée du Tartan » qui est mise en valeur par le vêtement traditionnel que porte pour l'occasion le conseiller Sterling Downey; le 7 avril 2018 « Journée mondiale de la santé » et le 22 avril 2018 « Journée mondiale de la terre ». Elle poursuit et souligne les anniversaires de naissance du mois d'avril des conseillères et conseillers Craig Sauvé, Sophie Mauzerolle, Effie Giannou et Suzanne Décarie. Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour informer les membres du conseil que la présidente du conseil fêtera également son anniversaire le 30 avril prochain.

Avant de céder la parole au leader de la majorité pour l'étude des points à l'ordre du jour, la présidente du conseil invite la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, à prendre la parole car cette dernière a exprimé le souhait de s'adresser aux membres du conseil. La première leader adjointe de l'opposition officielle informe les membres qu'en tant que conseillère de ville du district de Louis-Riel qui est limitrophe avec l'arrondissement d'Anjou, elle demande aux membres du conseil d'avoir une pensée pour le maire de l'arrondissement d'Anjou et conseiller de ville, M. Luis Miranda, qui est présentement en congé de maladie pour une durée de trois mois à la suite d'une intervention chirurgicale. Elle poursuit et indique qu'elle lui souhaite un prompt rétablissement au nom de l'opposition officielle et demande à la conseillère de ville de l'arrondissement d'Anjou, Mme Andrée Hénault, de transmettre les bons mots des membres à M. Miranda. La présidente du conseil remercie la première leader adjointe de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la conseillère Hénault qui informe la première leader adjointe de l'opposition officielle qu'elle transmettra ses bons mots au conseiller Miranda et en profite pour informer les membres que ce dernier se porte déjà beaucoup mieux.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite le leader de la majorité, M. François Limoges, à prendre la parole. Le leader de la majorité informe la présidente et les membres du conseil, qu'exceptionnellement, pour cette séance, l'article 15.02 sera devancé avant la période de questions des membres afin de faire coïncider son étude avec la présence des dignitaires de la communauté arménienne au balcon.

La proposition est agréée.

Le leader de la majorité cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la déclaration.

CM18 0425

Déclaration pour la Journée commémorative du génocide arménien - 103^e anniversaire

Attendu que le 24 avril 2018 marquera les 103 ans du génocide arménien, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît annuellement par une déclaration le 24 avril « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, qui proclame le 24 avril de chaque année Jour commémoratif du génocide arménien;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Administration municipale accorde une grande importance au devoir de mémoire;

Attendu que le 24 avril 2018 commémorera les victimes des massacres et soulignera l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que les derniers témoins de cette tragédie sont de moins en moins nombreux;

Attendu que la très grande majorité des membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de ceux qui ont survécu à ce génocide, sont des Montréalais et Montréalaises qui ont contribué par leurs engagements au plan politique, économique, culturel et social à façonner notre ville;

Attendu que plus de 50 000 Montréalais et Montréalaises sont d'origine arménienne;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
Mme Mary Deros
Mme Effie Giannou
Mme Émilie Thuillier
et l'ensemble des membres du conseil présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne l'anniversaire du génocide arménien le 24 avril 2018, en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en invitant les Montréalais et Montréalaises à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien.

Un débat s'engage.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, salue les membres de la délégation arménienne présents au balcon, composée du vice-premier ministre de l'Arménie, Monsieur Vatché Gabrielyan, et de son conseiller, M. Rafayel Avetisyan; de l'ambassadeur de l'Arménie au Canada, M. Levon Martirosyan ainsi que de son consul M. Sasun Hovhannisyan, et les remercie de leur présence à l'occasion de l'adoption de cette déclaration pour souligner le 103^e anniversaire du génocide arménien. Mme Plante poursuit et indique que ce triste événement qui a décimé les deux tiers de la population arménienne soit près de 1,5 million de personnes dont des femmes, des hommes et des enfants, est souligné le 24 avril de chaque année, depuis 1997, par la Ville de Montréal qui ne fera pas exception cette année pour commémorer cet événement. Elle souligne que la grande majorité des membres de la communauté arménienne de Montréal est issue des survivants de cette tragédie qui ont trouvé refuge ici à Montréal et précise que les Montréalais et les Montréalaises sont fiers de les avoir accueillis. La mairesse de Montréal précise que c'est un devoir de commémorer cette tragédie pour qu'elle ne tombe pas dans l'oubli, pour qu'elle ne se répète plus et qu'elle soit reconnue à l'échelle internationale. Pour terminer, elle invite la population à se joindre aux membres du conseil pour souligner le 103^e anniversaire du génocide arménien le 24 avril 2018 et pour affirmer leur soutien au peuple arménien.

Le conseillère Mary Deros prend la parole pour saluer les dignitaires présents au balcon et leur adresse quelques mots en arménien. Elle poursuit et indique que cette tragédie survenue il y a plus de 103 ans continue d'avoir des répercussions sur les membres des familles qui ont été affectés, dont celle de son grand-père paternel, et espère qu'un tel acte ne sera jamais oublié et qu'il ne se répètera plus jamais.

Les conseillères Émilie Thuillier et Effie Giannou, respectivement mairesse d'arrondissement et conseillère de ville du District de Bordeaux-Cartierville de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville où réside une forte concentration de membres de la communauté arménienne de Montréal, prennent également la parole pour remercier cette communauté qui contribue largement à la prospérité, à la richesse et à la diversité culturelle et artistique de Montréal et pour inviter tous et chacun à commémorer le 103^e anniversaire de cette tragédie en guise de solidarité avec ce peuple.

Adopté à l'unanimité.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Demande des clarifications afin de justifier le déficit de 340 M\$ dans les finances de la Ville en novembre 2017 et le surplus de plus de 139 M\$ en avril 2018
<p>Avant d'autoriser le chef de l'opposition officielle à poursuivre avec une question complémentaire, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, lui demande de faire attention au choix des mots utilisés lors de ses interventions, car les mots « erreur, induire en erreur et erroné » figurent sur la liste des mots antiparlementaires. Elle lui suggère de puiser dans la banque des synonymes pour ses interventions futures et ce dernier s'engage à faire preuve de plus de créativité à l'avenir.</p>		
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Engagement de l'Administration à revenir au taux de taxation de 2017 soit de réduire les taxes de 1,1 % pour le résidentiel et de 2 % pour le non résidentiel pour l'année 2019
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Déplore l'augmentation de la taxe foncière et des droits de mutation au-delà de l'inflation par l'Administration en 2018 / demande à l'Administration d'admettre que l'ampleur du surplus anticipé de près de 140 M \$ ne constitue pas une surprise
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Souhaite que les investissements prévus dans le programme de la Stratégie économique 2018-2022 se fassent aussi dans les secteurs économiques plus traditionnels, tels les commerces de détails – Confirmer une affectation équitable des nouvelles ressources (budgets et effectifs) entre les arrondissements pour les six PME Montréal
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante	Souhaite connaître la position de l'Administration dans le dossier du retour du baseball à Montréal et souhaite également que les membres du conseil soient informés des points discutés lors de la dernière rencontre avec les promoteurs en faveur du retour de ce sport à Montréal / Suggestion à l'effet qu'il serait plus approprié en terme de coût d'avoir une ligue AAA de baseball au lieu d'une ligue majeure et si la mairesse appuierait cette alternative si un groupe de travail en faisait la proposition
M. Richard Guay	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Si la nouvelle réglementation sur les animaux prévoit le port obligatoire d'une muselière pour les chiens de type Pittbull / Déplore l'annulation du Règlement sur le contrôle animalier qui imposait le port obligatoire d'une muselière pour les chiens dangereux ce qui aurait sûrement évité les blessures infligés à une citoyenne par un chien de race Pittbull dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande à l'Administration de mettre à profit les pouvoirs donnés par le gouvernement du Québec en établissant un échancier pour des mesures de compensation concrètes afin d'aider les commerçants qui subissent une baisse d'achalandage à cause des travaux de réfections sur leurs artères

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante	Déplore le non renouvellement du spectacle « Avudo » dans le Vieux-Port et explications justifiant le partage de l'enveloppe budgétaire de ce spectacle entre les arrondissements au détriment d'un événement d'envergure

À 13 h 50,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Procéder à l'expropriations des 360 hectares de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'agrandir le parc nature de l'Anse-à-l'Orme – Implication des villes liées et des autres paliers gouvernementaux requis pour financer ces expropriations
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Absence des vélos en libre service – BIXI dans tous les arrondissements après 10 ans de service – Raisons justifiant l'abandon des expansions prévues pour 2018
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Position de l'Administration sur le projet Royal Mount en matière de circulation et son impact économique – Si les études sur les impacts économiques et de la circulation sur ce projet seront rendues publiques
M. Francesco Miele	M. Benoit Dorais	Article 42.07 de l'ordre du jour portant sur la modification du Règlement modifiant les tarifs – Assurance que le montant de 206,6 M\$ budgété par l'Administration en revenu pour les amendes et pénalités liées aux stationnements sera atteint en 2018 / souhaite connaître les mesures préconisées pour éviter un résultat en deçà du montant budgété

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 05.

Avant de céder la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite des points à l'ordre du jour, la présidente du conseil informe les membres du conseil qu'une situation tragique vient de survenir à Toronto où une camionnette a fauché plusieurs piétons dans une rue au centre-ville d'après des informations préliminaires. Elle poursuit et offre, au nom des membres du conseil, le soutien des Montréalais aux Torontois et indique qu'elle suivra la situation de près afin de tenir les membres du conseil au courant des derniers développements. La présidente du conseil invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

CM18 0426

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 avril 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose aux membres du conseil qu'il serait approprié d'étudier, au moment de l'appel des points, les articles 30.01 et 42.05 ensemble car le sujet dont ces points font l'objet est lié. Il demande le consentement des membres du conseil pour ce faire et les membres du conseil donnent leur consentement unanime.

Le conseiller Marvin Rotrand appuyé par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose une motion à être soumise au conseil du mois de mai intitulée « Motion visant à renouveler les mandats attribués à la Commission sur le développement social et la diversité ainsi qu'à la Commission sur le développement économique en lien avec la résolution CM17 1070, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM18 0427

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 mars 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 mars 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 avril 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

Un débat s'engage.

CM18 0428

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport annuel de la vérificatrice générale - Exercice 2016

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport annuel de la vérificatrice générale – Exercice 2016, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1183430005

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

- 5.01 Résolution CA18 30 03 0056 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Motion pour la tenue d'une consultation publique avant la mise en place du projet pilote de fermeture du chemin Camillien-Houde.
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Madame Magda Popeanu

- Réponse écrite à la question écrite de Karine Boivin-Roy en lien avec les nouveaux postes dans la Brigade salubrité de la direction de l'habitation.
- Réponse écrite à la question écrite de Karine Boivin-Roy en lien avec les sommes allouées au remboursement de la taxe de bienvenue.

Par Monsieur Robert Beaudry

- Réponse écrite à la question de Monsieur Marvin Rotrand lors du conseil municipal du 26 mars 2018 concernant les frais de résiliation du contrat avec Entreprise Techline Inc. (CG16 0725) pour le montage et démontage de la piste de Formule E dans le centre-ville de Montréal.

Par Madame Valérie Plante

- Réponse écrite à la question écrite de Monsieur Francesco Miele en lien avec la signature de la Charte de Chicago sur les gaz à effet de serre.

Par Monsieur Éric Alan Caldwell

- Réponse écrite à la question écrite de Monsieur Alan DeSousa relative à la construction de la ligne rose.

--- Réponse écrite à la question écrite de Monsieur Alan DeSousa en lien avec l'approbation du REM.

Par Madame Christine Gosselin

--- Réponse écrite à la question écrite de Madame Chantal Rossi concernant la révision du programme Livres dans la rue.

Par M. Benoit Dorais

--- Réponse verbale aux questions du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, concernant trois contrats en PCPR soulevées au conseil municipal de décembre 2017 et 5 contrats PCPR soulevées au conseil municipal de janvier 2018 pour des travaux de réfection dans les arrondissements. Il poursuit et indique que les contrats ont été accordés après que les arrondissements concernés ont été informés et que ces derniers avaient la liberté d'apporter des modifications de nature géométrique dans les contrats à condition d'honorer les factures engendrées par ces modifications dans leurs budgets de fonctionnement. À la lumière de ces explications, l'Administration n'avait aucune raison de retarder l'octroi de ces contrats qui étaient conformes selon les règles, malgré le fait que ces règles font l'objet de révision par les conseillers Éric Alan Caldwell et Sylvain Ouellet afin de répondre à la vision de l'administration qui ne veut plus reconstruire à l'identique.

Par Madame Nathalie Goulet

--- Réponse écrite à la question de Monsieur Marvin Rotrand lors du conseil municipal du 26 mars 2018 – Article 80.01 (42.02) – Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

Par Monsieur Sylvain Ouellet

--- Réponse écrite à la question écrite de Monsieur Lionel Perez relative à l'article 20.39 du conseil municipal du 26 mars 2018.

Par Madame Rosannie Filato

--- Réponses aux questions écrites de Madame Chantal Rossi concernant la coupe du monde de la FIFA 2026.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mars 2018

CM18 0429

Dépôt du rapport d'activités 2017 du Conseil du patrimoine de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2017 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

CM18 0430

Bilan annuel 2017 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte

07.03 1181114001

CM18 0431

Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.es en éthique et en déontologie municipale

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier relatif à la formation suivie par tous les membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection du 5 novembre 2017, et le conseil en prend acte.

07.04 1183599002

CM18 0432

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié par la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1180029002

CM18 0433

Dépôt du rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le conseiller Marvin Rotrand que le mot « trahison », qu'il a utilisé lors de son intervention, figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande de le retirer. Ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

07.06 1183570002

CM18 0434

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la septième année d'activité (2017) »

La conseillère Karine Bovin-Roy dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la septième année d'activité (2017) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM18 0435

Dépôt des commentaires et des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

La conseillère Manon Barbe dépose les commentaires et les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM18 0436

Dépôt des commentaires et des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-1525)

La conseillère Manon Barbe dépose les commentaires et les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-1525), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 15 h 02, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM18 0437

Déclaration pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Attendu que la Fondation Émergence a lancé il y a 15 ans, le 17 mai 2003, la première Journée nationale contre l'homophobie;

Attendu que deux ans après la première Journée nationale contre l'homophobie, la première Journée internationale contre l'homophobie s'est tenue le 17 mai 2005;

Attendu que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est soulignée chaque année le 17 mai. Cette date correspond à la décision de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui, le 17 mai 1990, a cessé de considérer l'homosexualité comme une maladie mentale;

Attendu que l'objectif de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est de promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention pour lutter contre l'homophobie;

Attendu qu'en 2006, la Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles et transsexuelles, a été adoptée;

Attendu qu'en 2014, le terme transphobie a été ajouté au nom de la Journée internationale contre l'homophobie, pour en faire la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Attendu que la Ville de Montréal est l'hôte de Fierté Montréal, le plus gros festival LGBT francophone au monde et l'un des sept festivals signatures de Montréal;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par Mme Valérie Plante
Mme Rosannie Filato
M. Lionel Perez

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2018 et sensibilise la population à l'importance de lutter contre les préjugés afin de faire de Montréal une ville toujours plus inclusive.

Un débat s'engage.

Dans son intervention, le conseiller Robert Beaudry indique que, malheureusement, la lutte à l'homophobie et à la transphobie est encore nécessaire malgré un travail acharné des organismes communautaires, tels la Fondation Émergence. En effet, il indique que de nombreuses personnes vivent toujours de la discrimination et de la violence en raison de leur identité et qu'il est important de rappeler que dans 72 pays, les relations entre personnes de même sexe sont toujours criminalisées et que dans 8 pays, elles sont passibles de la peine de mort. Le conseiller mentionne qu'au Québec, plusieurs barrières institutionnelles sont fort heureusement tombées et ce, grâce à la lutte continue des personnes et des groupes LGBTQ+, mais que néanmoins, il reste beaucoup de chemin à parcourir. M. Beaudry mentionne que l'homophobie et la transphobie s'expriment souvent par des comportements subtils parfois même invisibles et qu'ils peuvent avoir des répercussions lourdes sur les personnes qui les subissent. La stigmatisation et la discrimination vécues par les jeunes trans peuvent mener à des difficultés sur le plan de la santé mentale et sur l'estime de soi. Le conseiller rappelle aux membres du conseil que par leur fonction d'élu municipal, ils ont toutes et tous une responsabilité et qu'ils doivent refuser tout acte homophobe et transphobe dans leur communauté.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros mentionne que Montréal est fière de sa diversité, diversité des cultures, des religions et également des orientations sexuelles mais qu'encore aujourd'hui trop de pays criminalisent l'homosexualité et tolèrent la discrimination envers les personnes transgenres. Elle interpelle la vigilance de tous pour dénoncer les gestes d'intimidation et de violence liés à l'homophobie et à la transphobie et elle mentionne que la métropole représente un espoir pour ceux et celles qui vivent cette injustice à travers le monde. Mme Deros indique qu'à Montréal, la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est l'occasion de saluer la vivacité et la diversité de la communauté LGBTQ+ et de poursuivre la sensibilisation des citoyens à porter à leur tour les valeurs d'inclusion et d'ouverture qui caractérisent la ville.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Avant de débiter son intervention, le chef de l'opposition officielle demande à ce que son nom soit ajouté à la liste des appuieurs de la déclaration.

Le chef de l'opposition officielle souligne que nous prenons pour acquis la société dans laquelle nous vivons, que nous prenons pour acquis certains droits que nous avons tous, soit notre ouverture à la tolérance, mais qu'il y a toujours des endroits dans le monde où des personnes sont victimes d'actes d'homophobie et de transphobie. Il mentionne qu'il y a encore des défis à relever, des préjugés à abattre, et qu'il faut conserver notre ouverture d'esprit et de compréhension envers ces personnes qui vivent cela au quotidien.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey intervient à titre personnel et tient à mentionner que dans l'arrondissement de Verdun, le maire de l'arrondissement, M. Jean-François Parenteau et lui-même, soutiennent l'organisme « Parapluie arc-en-ciel » qui fait un travail formidable pour toute la communauté LGBTQ+. Pour terminer, le vice-président du conseil remercie tous les intervenants pour leur témoignage et leur solidarité pour la cause.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM18 0438

Déclaration pour proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2018, Semaine nationale de la santé mentale

Attendu que la Semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 7 au 13 mai 2018;

Attendu que près d'une personne sur cinq, au Canada, sera atteinte d'un problème de santé mentale au cours de sa vie;

Attendu que les troubles de santé mentale représentent près de 20 % de la charge de morbidité pour notre société, se situant ainsi au 2e rang, derrière les maladies cardiovasculaires (23 %) et loin devant les cancers (11 %);

Attendu qu'à Montréal, 29% de la population adulte sera aux prises avec une dépression majeure ou des troubles anxieux ou encore des troubles liés à l'usage de drogues ou d'alcool, selon l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal;

Attendu que la majorité des personnes souffrant de problèmes de santé mentale ne consultent pas et que les préjugés entourant les problèmes de santé mentale incitent près des deux tiers des personnes atteintes à ne pas chercher l'aide dont elles ont besoin;

Attendu que la Ville de Montréal favorise l'inclusion et l'intégration des personnes souffrant de problèmes de santé mentale et qu'elle offre un soutien approprié à ses employé.es;

Attendu que la Ville de Montréal porte une attention particulière aux personnes en situation d'itinérance, parmi lesquelles se trouve un nombre important de personnes souffrant de problèmes de santé mentale;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, au mois de mars, le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages », qui s'attarde notamment à la question des problèmes de santé mentale chez les personnes en situation d'itinérance;

Attendu que la Ville de Montréal est active dans le domaine de la santé mentale, notamment par l'entremise de son Plan d'action en itinérance, de son Programme d'accompagnement justice-santé mentale et de son Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP);

Il est proposé par Mme Suzie Miron

appuyé par M. Sterling Downey
Mme Rosannie Filato
M. Francesco Miele

Et résolu :

que la Ville de Montréal proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018, la Semaine nationale de la santé mentale afin de sensibiliser ses employé.es et la population montréalaise à cette problématique et d'éliminer les préjugés liés aux problèmes de santé mentale.

Un débat s'engage.

La conseillère Suzie Miron procède à la lecture de la déclaration.

À 15 h 16, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Sterling Downey.

Le conseiller Downey indique que le motif de son intervention n'est pas de parler d'expériences personnelles mais plutôt d'encourager les gens qui souffrent en silence de problèmes de santé mentale à s'exprimer car cette démarche marque le début du processus pour trouver des solutions. Il mentionne que beaucoup de personnes vivent avec des enjeux de santé mentale et qu'il est important que nous ayons la confiance et le courage de nous lever et d'en parler. Le conseiller invite les gens ayant des problèmes de santé mentale à consulter et à obtenir le support dont ils ont besoin et il remercie chaudement l'Administration pour cette déclaration.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, en son nom personnel et celui de l'opposition officielle, joint sa voix à celle de l'Administration pour appuyer cette déclaration. M. Miele mentionne que la maladie mentale est un fléau qui atteint trop de personnes. Il salue le travail des organismes communautaires qui œuvrent dans ce domaine et souligne l'importance d'encourager les saines habitudes de vie qui peuvent

atténuer et diminuer les risques de problèmes de santé mentale et permettre de maintenir un équilibre. M. Miele souligne également le travail du Réseau communautaire en santé mentale, le RACOR qui vient en appui aux différents organismes qui œuvrent dans le domaine de la santé mentale et il insiste en disant qu'il faut continuer à sensibiliser, à informer et à promouvoir, auprès des instances décisionnelles et du grand public, les enjeux de santé mentale afin d'éliminer les tabous. M. Miele cite le texte suivant : « chaque personne a une histoire, chaque histoire a un visage ». Finalement, M. Miele tient également à souligner le travail du Centre soutien-jeunesse qui œuvre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, plus particulièrement, Mme Julie Millette, sa directrice générale. Pour terminer, M. Miele invite les Montréalais et Montréalaises à participer à la Semaine nationale de la santé mentale qui aura lieu du 7 au 13 mai 2018.

15.03

À 15 h 25, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0439

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Équipements incendies CMP Mayer pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track, incluant les accessoires - Appel d'offres public 17-16523 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant des accessoires;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16523 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1183838001
80.01 (20.01)

CM18 0440

Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Itée pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, La Boutique du Plongeur (Triton) Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et de réparation de compresseurs et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16525;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1182645001
80.01 (20.02)

CM18 0441

Approuver le projet de 1^{ère} convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc. un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de 1^{ère} convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2018, un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600 route Transcanadienne, à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186025002
80.01 (20.03)

CM18 0442

Approuver le projet de dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, pour un loyer total de 673 123,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de dixième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 54 991 pieds carrés, pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2019, et utilisés pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 673 123,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184565003
80.01 (20.04)

CM18 0443

Accorder un contrat au Groupe Puresphera inc. pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voirie, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 846 184 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16707 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Puresphera inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de collecte, de transport et de traitement des appareils contenant des halocarbures provenant des écocentres et des cours de voirie, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 846 184 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16707;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187035001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0444

Autoriser une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD \$, taxes incluses (3 435 380,80 CDN \$, taxes incluses), pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690,00 USD \$ à 5 791 971,67 USD \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 3 à cet effet / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700 \$ au net pour 2020, de 94 600 \$ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200 \$ au net à compter de 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser d'une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD \$, taxes incluses, (3 435 380,80 CDN \$, taxes incluses) pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de la RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690 USD \$ à 5 791 971,67 USD \$, taxes incluses ;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 3 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc.;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700 \$ au net pour 2020, de 94 600 \$ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200 \$ au net à compter de 2022;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0445

Autoriser la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 154 535,46 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Docu-Dépôt inc. (CG13 0265), majorant ainsi les montants autorisés de 714 777,54 \$ à 869 313 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 154 535,46 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs de la Direction du greffe, dans le cadre du contrat accordé à Docu-Dépôt inc. (CE13 0970), pour une période de 12 mois se terminant le 21 novembre 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, majorant ainsi le montant total du contrat de 714 777,54 \$ à 869 313 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184145001
80.01 (20.07)

CM18 0446

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester - Dépense totale de 9 342 184,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6210 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 9 342 184,63 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 934 725,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6210;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187488002
80.01 (20.08)

CM18 0447

Accorder un contrat à Les excavations Super inc. pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 7 774 763,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333002 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 774 763,36 \$, taxes incluses pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 237 763,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333002 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187231013
80.01 (20.09)

CM18 0448

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, pour une somme maximale de 732 520,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10253 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 732 520,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10253;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180598001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0449

Accorder trois contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 - 566 251,88 \$, lot 2 - 710 545,50 \$ et lot 3 - 465 648,75 \$, toutes ces sommes taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise d'affaires, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle, pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal, pour une durée de 36 mois - Appel d'offres public 17-16558 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois contrats, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels la firme ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16558 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Services d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	566 251,88 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 2 - Services de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	710 545,50 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 3 - Services d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	465 648,75 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0450

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 345 156,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16594 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques, dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 , pour une somme maximale de 345 156,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16594;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184804001
80.01 (20.12)

CM18 0451

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16680 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16680;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services centraux et des villes reconstituées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1184804002
80.01 (20.13)

CM18 0452

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 \$, taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 \$, taxes incluses) pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications, dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public 18-16584 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en maintien de circulation, gestion des impacts et en communication de chantier pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16584;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Contrat
IGF Axiom inc.	3 699 964,49 \$	1
Les Consultants S.M. inc.	2 888 401,95 \$	2
Axor Experts-Conseils inc.	875 362,16 \$	3

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1184139001
80.01 (20.14)

CM18 0453

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec Arkéos inc. pour des services professionnels pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16774 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Arkéos inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16774;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1184426006
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0454

Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX), afin d'établir les modalités pour la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;
- 2 - d'autoriser la mairesse de la Ville de Montréal, madame Valérie Plante et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187310001
80.01 (20.16)

CM18 0455

Approuver le projet de modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et le ministre de la Culture et des Communications, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 \$ du Ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 \$ à 40 143 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 \$ provenant du ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 \$ à 40 143 000 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187666001
80.01 (20.17)

CM18 0456

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc. un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour le poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 8 ans 3 mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026, moyennant un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., pour une période de 8 ans 3 mois et 22 jours, à compter du 10 juillet 2018, un espace à bureaux d'une superficie de 6 940 pieds carrés, situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour les besoins du PDQ 30 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 115 699,34 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184565004
80.01 (20.18)

CM18 0457

Approuver le projet de troisième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. un espace à bureaux situé au 465, rue Saint-Jean, pour le Service de la performance organisationnelle, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, moyennant une dépense totale de 1 080 291,88 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, un espace à bureaux d'une superficie de 9 158 pieds carrés, situé au 2^e étage du 465, rue Saint-Jean, pour les besoins du Service de la performance organisationnelle, moyennant une dépense totale de 1 080 291,88 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention de renouvellement de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174565003
80.01 (20.19)

CM18 0458

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329903 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 13 741 173,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation de la phase 2 des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 577 578,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329903;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187394001
80.01 (20.20)

CM18 0459

Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 \$, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants et à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG15 0379), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 \$ à 7 741 208,81 \$, taxes incluses

La conseillère Suzie Miron déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 328 670, 87 \$, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants ainsi qu'à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG15 0379), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 \$ à 7 741 208,81 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184730003
80.01 (20.21)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0460

Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187030001
80.01 (30.01)

CM18 0461

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1185304001
80.01 (30.02)

CM18 0462

Autoriser une appropriation de 270 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique d'un lien nord-sud dans la cour Turcot et au-dessus des voies de l'autoroute 20 et des voies du CN qui reliait les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud–Ouest;
- 2 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour accompagner le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) dans la définition des critères et l'élaboration d'un concept d'aménagement de bassins de rétention visant à recueillir les eaux pompées de la nappe phréatique prévue dans le cadre du projet Turcot et les eaux de ruissellement du grand parc urbain à implanter dans la cour Turcot;
- 3 - d'autoriser une appropriation de 120 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études associées à des mesures ou à l'élaboration d'outils visant l'augmentation de la part modale du vélo;
- 4 - d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études d'avant-projet préliminaire et d'études techniques dans le cadre du projet de la rue des Pins;
- 5 - d'autoriser une appropriation de 2 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches d'acceptabilité sociale et les avants projets préliminaires pour la phase 2 dans le cadre du projet Sainte-Catherine;
- 6 - d'autoriser une appropriation de 1 577 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches d'acceptabilité sociale et les avants projets préliminaires pour la phase 3 dans le cadre du projet Sainte-Catherine.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187287001
80.01 (30.03)

CM18 0463

Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du Service de police de la Ville de Montréal de 353 700 \$ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de 353 700 \$ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

Adopté à l'unanimité.

1172748003
80.01 (30.04)

CM18 0464

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 22 182 000 \$ pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 22 182 000 \$ pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180640002
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0465

Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187586001
80.01 (30.06)

CM18 0466

Approuver le Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 131 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1180854001
80.01 (30.07)

CM18 0467

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter un budget supplémentaire de 3 203 000 \$ au PTI 2018-2020, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2017, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Saint-Laurent et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185929002
80.01 (30.08)

CM18 0468

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2017 - Volet agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter l'affectation des surplus non utilisés au surplus libre pour un montant total de 689,8 \$ (en milliers de dollars), volet agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1185205002
80.01 (30.09)

À 16 h 41, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, interrompt l'étude de l'ordre du jour afin de souligner la présence des membres de la Société St-Andrew's de Montréal dans les tribunes et salue M. Scott Mackenzie, M. Guthrie Stewart, M. Ian Aitken, M. Bruce Bolton, M. G. Scot Diamond, M. Kenneth Mackenzie, Mme May Cook, M. James Shepherd, Mme Lynn Shepherd, Mme Jennifer Stephenson, Mme Maureen Leaman, M. Peter Matulina, Col. Daniel O'Connor CD, Mme Julie Perron et Mme Margo Pollock et les remercie de leur présence. Les membres du conseil ovationnent chaleureusement ces invités qui se sont déplacés pour souligner le Jour du tartan reconnu par la Ville de Montréal. Elle poursuit et salue le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, qui porte, pour l'occasion, un vêtement traditionnel écossais et le remercie pour son implication dans la concrétisation de cet événement.

La présidente du conseil poursuit et indique que cette journée marque également le premier anniversaire du « Tartan de Montréal 1642 » qui a été réalisé et offert aux citoyens de Montréal par la Société St-Andrew's de Montréal dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville Montréal. Ce tissu fait de couleurs qui évoquent l'histoire de Montréal, les communautés fondatrices, l'environnement ainsi que les peuples autochtones, tisse tous les liens qui réunissent les différentes origines de la Ville de Montréal et est porté avec fierté par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante. La présidente du conseil cède la parole à cette dernière.

La mairesse prend la parole et adresse quelques mots en anglais à l'attention des invités. Elle remercie sincèrement la Société St-Andrew's de Montréal et la personne qui a confectionné la magnifique jupe qu'elle porte et qui lui a été offerte pour l'occasion. Elle poursuit et souligne que les conseillers Sterling Downey et Jean-François Parenteau portent également le kilt ou un accessoire aux couleurs du « Tartan de Montréal 1642 ». La mairesse souhaite la bienvenue à l'hôtel de ville de Montréal, la maison des citoyens, aux membres de la Société St-Andrew's de Montréal, et les remercie d'honorer l'hôtel de ville de leur présence pour cette célébration importante de la Journée internationale du Tartan célébrée le 6 avril de chaque année, ainsi que pour ce cadeau aux couleurs modernes « bleu, blanc, rouge et vert » représentant les peuples fondateurs Montréal, soient les Écossais, les Irlandais, les Anglais et les Français, offert à la Ville pour son 375^e anniversaire. Elle poursuit et souligne la présence d'une plaque exposée dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville qui commémore le « Tartan de Montréal 1642 » et mentionne que la couleur verte représente également les espaces verts du Mont-Royal qui constitue un lieu important qui lui tient à cœur et un endroit fort de la métropole associé au respect de l'environnement de même qu'au respect des premières nations.

La mairesse poursuit et indique que Montréal est une ville riche par sa diversité culturelle et que la communauté écossaise a toujours constitué un des piliers de la Ville de Montréal depuis sa fondation et qu'il n'est pas besoin de chercher très loin des preuves de l'implication de cette communauté à la construction de la Ville. Elle réitère que c'est un honneur de les recevoir à l'hôtel de ville et les remercie au nom des membres du conseil pour leur contribution. La mairesse de Montréal, avec l'accord de la présidente du conseil et de tous les membres du conseil, devance la suspension des travaux du conseil en invitant M. Brian Mackenzie, joueur de cornemuse, à faire son entrée dans la salle du conseil pour interpréter un air traditionnel de musique écossaise. Les membres du conseil sont invités à quitter la salle du conseil à la suite du musicien et de la mairesse pour se rendre à l'endroit où se tiendra une réception donnée afin de célébrer la Journée du Tartan.

À 16 h 48, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 avril 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 avril 2018 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Luc Ferrandez, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Alex Norris et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOURNER LE DOSSIER INSCRIT A L'ARTICLE 20.28 AU COMITÉ EXÉCUTIF POUR PLUS AMPLE ÉTUDE:

M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Alex Norris et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOURNER LE DOSSIER INSCRIT A L'ARTICLE 20.28 AU COMITÉ EXÉCUTIF POUR PLUS AMPLE ÉTUDE:

M. Peter McQueen.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de débiter les travaux, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de silence en solidarité avec la Ville de Toronto à la suite des événements tragiques survenus plus tôt. Elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Carlo Lato	Madame Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Demande l'aide de l'Administration pour trouver un logement le plus rapidement possible parce qu'il sera bientôt évincé de son logement de la Coopérative Milton Park située sur la rue Jeanne-Mance
M. Martin Dion	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Souhaite connaître l'échéancier pour rendre accessible universellement les camions aménagés pour la cuisine de rue qui sillonneront cet été les rues de l'arrondissement de Ville-Marie – mesures qui seront prises pour concrétiser un tel souhait
M. Alexander Aim Melk	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Rencontre avec l'Administration souhaitée pour discuter d'un appui au projet de revitalisation du bâtiment de la Canada Malting / offre la collaboration du collectif « À nous la Malting » pour concrétiser ce projet Dépôt de documents
M. Eric Tremblay	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Questionne la pertinence des panneaux publicitaires lumineux « Pattison » qui constituent une distraction et une nuisance à la sécurité pour les automobilistes tout en contribuant à une pollution visuelle – Suggère que la Ville se débarrasse et n'accorde plus de permis autorisant ce genre de panneaux d'affichage
M. Frederick Burrell	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite connaître l'échéancier prévu par l'Administration pour faire l'acquisition du bâtiment et du terrain ainsi que la décontamination du site dans le cadre du projet résidentiel de la Canada Malting qui figure sur la liste des engagements électoraux de Projet Montréal
M. Symon Kenneth John	Mme Marianne Giguère (Mme Valérie Plante) (M. Éric Alan Caldwell)	Souhaite que l'Administration rende public le montage financier du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) ainsi que de la quote-part de la Ville dans ce projet
Mme Sylvie Carrière	Mme Nathalie Goulet	Demande que l'Administration interdise l'utilisation des armes intermédiaires par les policiers lors des manifestations pour la sécurité des citoyens et pour éviter les dommages collatéraux que subissent ceux qui ne participent pas aux manifestations – Raisons justifiant le refus apparent de l'Administration de remettre en question l'utilisation de ces armes
M. Yves Daoust	Mme Valérie Plante	Si la mairesse connaît tous les détails de l'entente pour le REM / Questionne la décision de l'Administration de prendre position, en toute connaissance de cause, en faveur du Projet du REM qui constitue, à son avis, une menace pour l'ensemble du transport collectif en plus de contribuer à l'étalement urbain

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Donald Hobus	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Moyens pour respecter la convention sur la biodiversité qui requiert une protection de 17 % des terres pour palier au manque d'espaces verts sur l'île – Mesures concrètes qui seront prises pour le respect de l'engagement de protéger les espaces verts
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Questionne l'importance des dépenses pour l'acquisition d'œuvres d'art public et pour les programmes d'accès à la propriété versus le refus d'autoriser le paiement des comptes de taxes municipales en plusieurs versements
Mme Shannon Franssen	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Modifications souhaitées dans le prochain Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour l'échangeur Turcot afin d'intégrer les recommandations des groupes communautaires en matière de logements sociaux et de développement communautaire / Demande à l'Administration de s'arrimer au Plan de développement populaire élaboré par les citoyens et appuyé par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour l'adoption du PDUÉS
M. Joël Coutu	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Intervention de l'Administration auprès du gouvernement du Québec souhaitée pour voir à la protection des deux espèces menacées du Technoparc, soit le petit héron et la grive des bois – Invitation à visiter ces espaces verts pour se familiariser avec leur écosystème Dépôt de pétition
M. Michel Labelle	M. Dimitrios (Jim) Beis	Déplore le non respect dont auraient fait preuve les élus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro envers leurs citoyens en modifiant les plans d'un projet sans retourner en consultation publique et sans tenir compte de l'avis juridique émis à cet effet – demande aux élus de respecter la teneur de l'article 52 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> quant à l'impartialité requise pour l'application de la réglementation Dépôt de documents
M. Robert Edgar	M. Lionel Perez	Déplore les agissements de certains élus sur le domaine public et questionne ces agissements en regard de leur code d'éthique

À 20 h 04,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Marcos Ancelovici	Mme Nathalie Goulet	Mesures prévues afin d'interdire l'utilisation des armes intermédiaires par les policiers pour la sécurité des citoyens et pour éviter tout incident fâcheux lors de manifestations – Demande à l'Administration de ne plus voter en faveur des demandes d'acquisition de tasers
----------------------	---------------------	--

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francis Lapierre	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande à l'Administration de respecter la liberté d'expression en levant les directives interdisant aux employés de la Société de transport de Montréal (STM) et de l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM) de discuter du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) / Questionne la pertinence de ce projet
M. Francisco Moreno	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais) (M. Lionel Perez)	Explications souhaitées pour justifier le calcul d'un déficit de 358 M\$ en 2017 et d'un surplus de 139,5 M\$ en 2018 / Demande à l'opposition officielle d'exiger une diminution du taux de taxation en raison du surplus actuel
M. Albert Nsamirizi	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Rendre public le nombre d'interventions que les policiers ont faites auprès des personnes en état de crise en utilisant le taser / Obligation de former tous les policiers afin qu'ils soient aptes à gérer les personnes en situation de crise au lieu de requérir à l'utilisation du taser
Mme Patricia Vianney	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Engagement de l'Administration à investir un budget important pour la construction de logements sociaux sur le site de la Canada Malting / Prioriser le développement de logements sociaux pour conserver les résidents actuels du quartier
M. Gilbert Valade	Mme Nathalie Goule (Mme Valérie Plante)	Demande à l'Administration de faire preuve de courage politique pour doter la Ville d'un corps de police sécuritaire et exempt de violence

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 32. Elle remercie tous les citoyens qui se sont déplacés pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil et invite celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de poser leurs questions à les transmettre par la poste ou par courriel.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (42.01).

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Avant de céder la parole aux membres du conseil qui souhaitent intervenir sur les dossiers sous étude, la présidente du conseil informe les membres qu'à la demande de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de la sienne, les drapeaux de l'hôtel de ville ont été mis en berne à la suite des événements survenus à Toronto et que ceux de la bâtisse Chaussegros-de-Léry le seront également à partir du lendemain, en solidarité avec les victimes de Toronto. Elle invite la conseillère Décarie à prendre la parole pour son intervention dans la poursuite des travaux.

CM18 0469

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658 ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1175092011
80.01 (42.01)

CM18 0470

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027 ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1175378010
80.01 (42.02)

Article 80.01 (42.03)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 \$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 \$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

À 20 h 46, le conseiller Alan DeSousa souhaite obtenir quelques éclaircissements sur les aspects financiers du dossier avant l'adoption de ce dernier. Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter à cet effet l'adoption de cet article à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM18 0471

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

CM18 0472

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

1183843001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0473

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) ».

Adopté à l'unanimité.

1185237018
80.01 (42.06)

CM18 0474

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1187782001
80.01 (42.07)

CM18 0475

Approuver la nomination de monsieur Michel Bissonnet à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de monsieur Michel Bissonnet à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1183269001
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0476

Autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62 \$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0500;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62\$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1180765001

CM18 0477

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 9 358 087,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 336301 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0501;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 358 087,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 339 793,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336301;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187231004

CM18 0478

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de LaSalle et de Verdun (PCPR 2018) - Dépense totale de 6 627 615,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405524 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0502;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 627 615,79 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de LaSalle et de Verdun (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 331 615,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405524;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187231005

CM18 0479

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la reconstruction des infrastructures dans l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat nord et sud - Dépense totale de 5 036 587,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2018-01-TR (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 036 587,86 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat Nord et Sud de l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'octroyer à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-01-TR;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187715001

CM18 0480

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 9 648 531 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 223901 - (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0506;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 648 531 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 980 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223901;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187231001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0481

Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la piscine intérieure René-Goupil située au 4250, rue du parc René-Goupil, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-extension - Dépense totale de 1 014 917,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5949 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0564;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 974 320,69 \$, taxes incluses, représentant 99,3 % du coût total du contrat, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la piscine intérieure René-Goupil située au 4250, rue du parc René-Goupil, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 014 917,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5949;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1180652001

CM18 0482

Accorder un contrat à Pro-Jet Démolition inc. pour les travaux de déconstruction et de décontamination de l'îlot Saint-Thomas, constitué de deux bâtiments dont un entrepôt situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas et une station de services située au 303, rue de la Montagne, dans le secteur Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, - Dépense totale de 608 680,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5941 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0565;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 608 680,52 \$, taxes incluses, pour les travaux de déconstruction et de décontamination de l'îlot Saint-Thomas, dans le secteur Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pro-Jet Démolition inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 553 345,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5941;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, intervient pour soumettre à l'Administration ses interrogations sur l'écart de 57,79 % entre l'estimation des professionnels de la Ville et celle du plus bas soumissionnaire conforme. La présidente déclare les points réunis 20.06 à 20.10 adoptés. Mme Boivin-Roy indique qu'une réponse à ses interrogations était attendue avant l'adoption du dossier. Le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle aux membres qu'il ne s'agit pas de la période de questions des membres du conseil. De plus, il mentionne que lorsqu'un membre désire obtenir une réponse à la suite d'une intervention, dans le cas où la précision demandée influencerait le vote, il devrait le souligner avant que la présidente du conseil ne confirme l'adoption des articles concernés. M. Limoges précise que, dans un tel cas, il pourrait y avoir report de l'article jusqu'au moment où le porteur du dossier sera en mesure d'y répondre. Par ailleurs, il souligne que le responsable du dossier n'est pas présent dans la salle du conseil pour répondre aux interrogations.

Le leader adjoint de l'opposition officielle intervient pour exprimer son désaccord avec la teneur des propos du leader de la majorité. La conseillère Chantal Rouleau soulève à cet égard une question de privilège.

La présidente du conseil fait un rappel à l'ordre et invite le leader de la majorité à terminer son intervention.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que l'Administration peut répondre aux interrogations des membres mais qu'elle n'a pas l'obligation de le faire en vertu du règlement.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le leader de la majorité que son point de vue a été entendu et cède la parole à la conseillère Chantal Rouleau qui avait exprimé le souhait de soulever une question de privilège.

La conseillère Rouleau indique que les explications fournies par le leader de la majorité à l'effet que les membres du conseil ne disposeraient que de la période de questions qui leur est dévolue pour soumettre leurs interrogations, et que, pour la suite, l'Administration pouvait s'arroger le droit de ne pas répondre à toute autre question en cours d'assemblée, constitue une insulte à la démocratie.

Lors d'un débat restreint, le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend la parole pour indiquer que le leader de la majorité semble confondre ce qu'est une intervention et ce qu'est une question. Il poursuit et indique que lorsqu'un membre de l'opposition fait un commentaire sur un dossier, l'Administration peut présumer du consentement du conseil pour l'adoption dudit dossier, mais que dans le cas d'une interrogation sur un dossier, l'intervenant est en droit de s'attendre à une réponse de l'Administration.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui informe les membres du conseil qu'il n'y a rien dans le règlement qui oblige un conseiller à répondre à la question posée mais que la bienséance exige une réponse à toute question posée. Il affirme, dans ce cas-ci, qu'étant donné que le leader de la majorité avait déjà reporté l'adoption d'un article à une phase ultérieure afin d'obtenir les éclaircissements demandés, il confirme, comme l'a indiqué le leader de la majorité, qu'il incombe à la première leader adjointe de l'opposition officielle de demander officiellement le report du présent article.

La présidente du conseil informe les membres du conseil qu'elle a bien compris les positions exprimées et elle confirme que selon l'alinéa 6 de l'article 41 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), un membre du conseil à qui une question est posée peut refuser d'y répondre sans donner de raison. Elle poursuit et indique que bien qu'il n'y ait aucune obligation de répondre à une question soulevée, les explications fournies par le leader de la majorité constituent une pratique encourageant une réponse aux questions posées, même s'il n'y a aucune obligation de fournir une telle réponse. Elle ne reconnaît donc pas la question de privilège invoquée et invite les membres à prendre la parole pour demander le report de tout article à une phase ultérieure s'ils considèrent qu'ils n'ont pas obtenu de réponse à leurs interrogations, sinon l'article sera adopté.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de règlement pour indiquer qu'il comprend la position de l'Administration mais qu'il souhaite, à l'avenir, que le leader de la majorité indique clairement qu'il n'y aura pas de réponse aux questionnements soulevés, si tel devait être le cas.

La présidente du conseil informe le chef de l'opposition officielle qu'étant donné qu'il n'y a aucune obligation pour l'administration de répondre aux questions posées, elle ne reconnaît pas la question de règlement. Elle informe le chef de l'opposition qu'elle a bien saisi son point de vue et invite à nouveau les membres à demander le report de l'article pour les raisons évoquées.

Le leader de la majorité prend la parole pour préciser à la présidente du conseil que l'article 41 du règlement cité ne s'applique qu'aux périodes de questions des membres. Il poursuit et indique que la tradition veut que toute question soulevée durant les délibérations fasse l'objet d'une réponse. Dans le cas présent, le membre responsable pour répondre à la question soulevée, selon les critères de l'Administration, n'était pas présent dans la salle du conseil lorsque la présidente a voulu confirmer l'adoption de l'article. M. Limoges donne raison au conseiller Rotrand qui a mentionné que si un membre souhaite plus d'éclaircissement avant de se prononcer sur un point, il est du devoir de l'intervenant, et non de l'Administration, de le souligner ou de demander le report de l'article pour plus de précision.

La présidente du conseil donne la parole à la conseillère Magda Popeanu responsable du dossier qui, en droit de réplique, répond aux interrogations de la première leader adjointe de l'opposition officielle sur le dossier.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele et la première leader adjointe, Mme Karine Boivin-Roy, déplorent ce revirement de situation dans le cadre d'un débat qui était considéré comme clos.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.07 1185374001

CM18 0483

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Provencher Roy urbanisme inc. (CM17 1244) en faveur de Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0567;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de cession entre Provencher Roy urbanisme inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc., auquel intervient la Ville de Montréal, et par lequel Provencher Roy urbanisme inc. cède à Provencher Roy + Associés Architectes inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels accordé par la Ville lors du conseil municipal du 25 septembre 2017 (CM17 1244), le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187280001

CM18 0484

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc., d'une durée approximative de 12 mois, pour effectuer l'auscultation et l'évaluation de trente (30) stations de pompage d'égouts du réseau secondaire, pour une somme maximale de 574 426,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16396 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer l'auscultation et l'évaluation de 30 stations de pompage d'égouts du réseau secondaire, pour une somme maximale de 574 426,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16396;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187931001

CM18 0485

Approuver un projet de convention, de gré à gré, pour l'année 2018-2019, renouvelant le contrat de services professionnels par lequel Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., s'engage à fournir à la Ville les services requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élues et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 17-15725 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0573;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention, de gré à gré, pour l'année 2018-2019, renouvelant le contrat de services professionnels par lequel Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élues et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15725, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1184320002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0486

Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 \$, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 \$, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 \$ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 \$, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 \$, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 \$, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 \$ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 \$ à 3 892 205,02 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 \$ à 12 198 070,90 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0574;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un montant additionnel de base de 1 301 686 \$ pour lequel la contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est de 678 397 \$ et celle de la Ville de Montréal est de 623 289 \$ au contrat octroyé à Aecom (CM16 0238) pour la réalisation de plans et devis du projet intégré d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) du tronçon montréalais, majorant ainsi le montant du contrat de 9 074 807 \$ à 10 376 493 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la hausse, en prévision du démarrage des travaux, du montant figurant au bordereau de soumission du mandat d'accompagnement technique au chantier de 173 863 \$, pour lequel la contribution de l'ARTM et de la Ville de Montréal est de 121 704 \$ et 52 159 \$ respectivement, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187310002

CM18 0487

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à Mme Georgia Nikoloulia, à des fins résidentielles, une ruelle d'une superficie de 24,2 mètres carrés en échange de laquelle la Ville acquiert un terrain vacant, d'une superficie de 9,0 mètres carrés, les deux situés à l'arrière de l'immeuble sis au 11951 à 11953, rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout avec une soulte en faveur de la Ville de 3 100 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, composant l'ancienne ruelle / Inscrire au registre du domaine public le lot 5 088 437 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0582;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à Mme Georgia Nikoloulia, le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 24,2 mètres carrés, en échange duquel Mme Georgia Nikoloulia cède à la Ville, le lot 5 088 437 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 9 mètres carrés, lesquels sont situés à l'arrière de l'immeuble sis au 11951 à 11953, rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, avec une soulte en faveur de la Ville au montant de 3 100 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'inscrire au registre du domaine public, comme ruelle, le lot 5 088 437 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 4 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1164501003

CM18 0488

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Agence Parcs Canada), pour une période de 20 mois, à compter du 1^{er} mai 2018, des terrains situés aux abords du bassin Peel pour y aménager une zone de chantier et d'entreposage de matériaux, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan, pour une dépense totale de 415 693,38 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0587;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par son ministre de l'Environnement et du Changement climatique agissant pour les besoins de L'Agence Parcs Canada, des terrains situés aux abords du bassin Peel pour y aménager une zone de chantier et d'entreposage de matériaux, pour une période de 20 mois, à compter du 1^{er} mai 2018, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan, pour une dépense totale de 415 693,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1177029005

CM18 0489

Accorder un soutien financier de 830 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau en juillet 2018 / Mandater le Service de la culture pour assurer le suivi du dossier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0588;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 830 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2018;
- 2- de mandater le Service de la culture pour assurer le suivi du dossier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1187209001

CM18 0490

Accorder un soutien financier de 180 000 \$ au Festival du nouveau cinéma de Montréal pour soutenir la 47^e édition du Festival du nouveau cinéma 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0594;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ au Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 47^e édition du Festival du nouveau cinéma 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1180018005

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong rappelle aux membres du conseil qu'il est strictement interdit de consommer toute forme de nourriture dans la salle du conseil.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0491

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ au Festival international de jazz de Montréal inc. pour soutenir la 39^e édition du Festival international de jazz de Montréal 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0596;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ au Festival international de jazz de Montréal inc., pour soutenir la 39^e édition du Festival international de jazz de Montréal 2018;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1180018003

CM18 0492

Accorder un soutien financier de 325 000 \$ à Les FrancoFolies de Montréal inc. pour soutenir la 30^e édition des FrancoFolies de Montréal 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0597;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 325 000 \$ à Les FrancoFolies de Montréal inc., pour soutenir la 30^e édition des FrancoFolies de Montréal 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1180018002

CM18 0493

Accorder un soutien financier de 630 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 9^e édition du Festival Montréal Complètement cirque 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0598;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 630 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 9^e édition du Festival Montréal Complètement cirque 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1170018009

CM18 0494

Accorder un soutien financier de 750 000 \$ au Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du projet « Nourrir les enfants de Montréal », à même le budget 2018 de la Politique de l'Enfant / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0599;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ au Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du projet « Nourrir les enfants de Montréal », à même le budget 2018 de la Politique de l'Enfant;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187497001

CM18 0495

Accorder un contrat à Néoelect inc. pour la fourniture et l'installation de panneaux d'information électronique, dans le cadre du projet de jalonnement du stationnement, pour une période de 24 semaines - Dépense totale de 4 708 119,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16466 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0547;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 708 119,36 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des panneaux d'information électronique, dans le cadre du projet de jalonnement du stationnement, pour une période de 24 semaines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 796 870,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16466;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1182968006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0496

Autoriser une dépense additionnelle de 520 455,90 \$, taxes incluses, pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) dans le cadre du contrat accordé à Ramcor Construction inc. (CG16 0336), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 619 152,93 \$ à 3 139 608,83 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0549;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 520 455,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) dans le cadre du contrat accordé à Ramcor Construction inc. (CG16 0336), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 619 152,93 \$ à 3 139 608,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1187900001

CM18 0497

Accorder un contrat à Construction Viatek inc. pour des travaux de voirie et de feux de circulation dans la rue Notre-Dame Est, de la 39^e Avenue à la 52^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 357 151,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 310301 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0550;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 357 151,40 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et de feux de circulation, dans la rue Notre-Dame Est, de la 39^e Avenue à la 52^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 168 151,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187231002

CM18 0498

Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra, pour des travaux de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Pitfield et la voie de service de l'autoroute Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 439 735,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 304201 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0551;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 439 735,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de voirie, dans le boulevard Pitfield et la voie de service de l'autoroute Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Meloche, Division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 334 235,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187231016

CM18 0499

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2018) - Dépense totale de 6 512 512,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405516 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0554;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 512 512,01 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 166 512,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405516;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1187231010

CM18 0500

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 853 509,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417610 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0555;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 853 509,84 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 738 509,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417610;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1187231011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 20.26

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Des Ormeaux, de l'avenue Éric au boulevard de Châteauneuf, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 3 892 074,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 336201 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0558;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 892 074,08 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage, dans l'avenue Des Ormeaux, de l'avenue Éric au boulevard de Châteauneuf, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 765 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336201;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 20.27

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 8 135 313,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417615 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0559;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 135 313,93 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 965 313,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417615 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.28

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lacordaire, de la rue Chauveau à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 407 264,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 335601 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0561;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 870 572,49 \$, taxes incluses, représentant 77,71 % du coût total du contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lacordaire, de la rue Chauveau à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 164 564,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par M. Francesco Miele

de retourner ce dossier au comité exécutif afin d'obtenir une analyse des services concernés justifiant l'octroi d'un contrat à une entreprise inscrite sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif.

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà et Bissonnet (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Hénault et Rotrand (35)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 35

La présidente du conseil déclare la proposition de M. Perez et de M. Miele rejetée à la majorité des voix.

Article 20.29

Accorder un contrat à SAHO Construction inc. pour le réaménagement des sentiers et des terrasses du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 197 284,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00100-2T (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0562;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 197 284,67 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des sentiers et terrasses du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à SAHO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 145 546,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00100-2T;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 20.30

Accorder un contrat à Métal Duquet (1994) inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation des équipements de services alimentaires au Biodôme de Montréal dans le cadre du projet Migration - Dépense totale de 619 201,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16573 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0548;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Métal Duquet (1994) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition, la livraison et l'installation des équipements de services alimentaires au Biodôme de Montréal dans le cadre du projet Migration, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 619 201,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16573;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 22 h 05, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 24 avril 2018, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 avril 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 24 avril 2018 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Alex Norris et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence en solidarité avec la Ville de Toronto à la suite des événements tragiques survenus hier et déclare la séance ouverte.

La présidente du conseil informe les membres du décès de la mère du conseiller Alex Norris et lui offre, en son nom et au nom des membres du conseil, ses plus sincères condoléances. Elle cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui propose l'ajout à l'ordre du jour d'une déclaration de solidarité envers les citoyens et la Ville de Toronto à la suite de l'attaque survenue hier après-midi, avec le consentement unanime des membres présents et indique que son étude se fera avant la période des questions des citoyens et des membres. La présidente du conseil confirme qu'il y a consentement unanime et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la déclaration.

CM18 0501**Ajout - Déclaration de solidarité envers les citoyens et la Ville de Toronto à la suite de l'attaque du 23 avril**

Attendu qu'une attaque de camionnette a fait 10 morts et plus d'une quinzaine de blessés le 23 avril 2018 dans la ville reine;

Attendu que les policiers de Toronto ont déployé des efforts remarquables pour assurer la sécurité des citoyens de la Ville de Toronto au cours de cette attaque et pour y mettre fin rapidement;

Attendu que les premiers répondants des services de santé ont répondu présents dans un moment de crise afin de traiter les Torontois et toutes les victimes de cet acte horrible;

Attendu que cet attentat a grandement bouleversé tous les Montréalais, et que tous les Canadiens devraient toujours se sentir en sécurité dans leurs quartiers;

Attendu que nos amis torontois promeuvent les mêmes valeurs de paix, de tolérance et d'inclusion que la Ville de Montréal;

Attendu que quand une grande ville canadienne vit un moment difficile, toutes les municipalités canadiennes lui viennent en appui, en gage de solidarité;

Attendu que la Ville de Toronto, tout comme la Ville de Montréal, fait partie du caucus des grandes villes de la FCM, et est une ville amie de Montréal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Sue Montgomery
M. Lionel Perez
Mme Manon Barbe
M. Marvin Rotrand
et l'ensemble des membres du conseil présents

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- se déclare solidaire de la Ville de Toronto, de ses citoyens et de ses premiers répondants, au lendemain des attaques du 23 avril;
- 2- offre toutes ses condoléances aux familles et aux proches des victimes de l'attaque du 23 avril 2018;
- 3- partage l'offre de la mairesse de Montréal d'offrir toute l'aide et l'assistance possible à la Ville de Toronto, en ces temps difficiles.

Un débat s'engage.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, souhaite, par cette déclaration, partager le sentiment d'incompréhension qui nous habite tous face à ce geste insensé pour lequel nous demeurons sans réponse. La mairesse transmet ses pensées à celles et ceux ayant perdu un être cher, aux premiers répondants qui sont sur les lieux pour sauver des vies ainsi qu'aux Torontois et Torontoises qui vivent des heures difficiles. La mairesse présente cette déclaration appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal afin de transmettre un message de réconfort et d'appui aux collègues de Toronto. La mairesse rassure la population montréalaise que la Ville de Montréal est en constante communication avec la Ville de Toronto, la GRC et la Sureté du Québec pour assurer la sécurité des citoyens à Montréal et partout au Québec. La mairesse procède à la lecture de la déclaration.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole à la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy.

La première leader adjointe de l'opposition officielle demande à ce que l'on ajoute le nom du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, à la liste des appuieurs de cette déclaration.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal concernant les événements tragiques survenus à Toronto. Le chef de l'opposition officielle offre ses pensées et prières à toutes les victimes, toutes les familles ainsi qu'à ceux qui sont blessés ou à l'hôpital. Le chef de l'opposition officielle indique que, malheureusement, ce genre d'événement nous démontre la fragilité de la vie et que nous avons collectivement le devoir d'être là pour réaffirmer notre appui de solidarité envers les Torontois, les personnes affectées, les premiers répondants et le Service de police.

La présidente du conseil, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle offre ses sympathies aux familles des victimes, aux personnes qui sont encore hospitalisées et joint sa voix à celle de tous les membres du conseil. Il exprime une pensée spéciale pour le policier qui a procédé à l'arrestation du suspect des attentats et souhaite que cela puisse permettre aux victimes et à leurs familles d'obtenir des réponses sur ce geste injustifiable, inexplicable. Pour terminer, le leader adjoint de l'opposition officielle salue le travail du corps policier et plus particulièrement celui du policier qui a su garder son sang-froid.

La présidente du conseil, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand indique que, par cette déclaration, nous transmettons nos condoléances aux victimes, aux familles ainsi qu'à toute la population de Toronto. Il remercie l'initiative de la mairesse de Montréal pour cette déclaration et mentionne que c'est un geste important de solidarité envers la Ville de Toronto. Il souligne aussi que la vie est fragile et il croit que cet événement tragique rassemblera la population. Le conseiller demande que son nom soit ajouté à la liste des appuieurs de cette déclaration et que celle-ci soit acheminée à la Ville de Toronto.

La présidente du conseil, cède la parole à la conseillère Manon Barbe.

La conseillère Barbe remercie la mairesse pour cette touchante initiative et demande l'ajout de son nom à la liste des appuieurs de cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.04 (Ajout)

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (M. Lionel Perez)	Politiques et procédures mises en place par Projet Montréal pour les plaintes en matière de comportement éthique / souhaite connaître les recours à sa disposition pour ce faire
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (Mme Cathy Wong)	Neutralité de la présidence du conseil afin d'améliorer le fonctionnement de la démocratie de la Ville / Respecter le droit des citoyens de s'exprimer
Mme Sonja Sunsjar	Mme Valérie Plante (M. François Croteau)	Importance des référendums municipaux et du maintien de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) / Démocratie participative souhaitée par les citoyens – Sympathise avec les citoyens de la ville de Toronto à la suite des événements survenus dans les rues du centre-ville

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 56.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Articles de presse suggérant la vente du Réseau électrique métropolitain (REM) au secteur privé après 5 ans – si l'Administration lors de la tenue du conseil d'administration de l'Autorité régionale du transport métropolitain (REM) a voté en faveur ou contre cette entente et si les informations obtenues étaient pertinentes pour une prise de décision éclairée ou bien si l'entente a été imposée par le gouvernement du Québec – Souhaite connaître la position de la mairesse sur ce projet
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Demande à l'Administration d'informer les membres du conseil du nombre de logements (1600 ou 2500) qui seront érigés sur les terrains de l'ancien hippodrome – Interrogations sur la vision de l'Administration versus la réalité des besoins de la Ville pour ce projet
M. Giovanni Rapanna	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Difficultés qu'éprouvent les organismes à but non lucratif (OBNL) à honorer les factures liées à la taxe foncière à la suite des augmentations – Engagement à revoir la fiscalité pour venir en aide à ces organismes dans le prochain budget
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Impacts financiers pour les Montréalais du renouvellement des voitures de métro

À 10 h 11,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Si l'achat des voitures Azur constituait une des conditions de l'implication du gouvernement du Québec pour aider l'administration à respecter ses promesses
M. Frantz Benjamin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite connaître les enjeux qui empêchent la conclusion d'une entente négociée avec les brigadiers scolaires
M. Francesco Miele	Mme Magda Popeanu (M. Éric Alan Caldwell)	Si l'Administration tiendra une consultation pilotée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) dans le cadre du projet de développement résidentiel sur les terrains de l'hippodrome cette année – Si ces consultations se feront en 2018 et le degré d'implication de l'OCPM

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	M. Benoit Dorais	Importance de tenir des discussions avec qui de droit afin d'inclure des élus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au conseil d'administration d'Aéroport Montréal

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 20.

À 10 h 20, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.26 à 20.30 et la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite le leader de la majorité à la poursuite de l'ordre du jour.

CM18 0502 – (Suite)

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Des Ormeaux, de l'avenue Éric au boulevard de Châteauneuf, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 3 892 074,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 336201 (8 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.26 1187231014

CM18 0503 – (Suite)

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 8 135 313,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417615 (2 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1187231019

CM18 0504 – (Suite)

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lacordaire, de la rue Chauveau à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 407 264,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 335601 (7 soum.)

Le débat se poursuit.

Le conseiller Sylvain Ouellet exerce son droit de réplique sur l'article 20.28.

La présidente du conseil déclare l'article 20.28 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.28 1187231025

CM18 0505 – (Suite)

Accorder un contrat à SAHO Construction inc. pour le réaménagement des sentiers et des terrasses du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 197 284,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00100-2T (5 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.29 1185967001

CM18 0506 – (Suite)

Accorder un contrat à Métal Duquet (1994) inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation des équipements de services alimentaires au Biodôme de Montréal dans le cadre du projet Migration - Dépense totale de 619 201,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16573 (2 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1187575002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0507

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 865 940,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10252 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0652;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 9 865 940,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 765 940,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10252;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1187913001

CM18 0508

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-18-002 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0651;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 22 661 565,04 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Loïselle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 773 101,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-18-002;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1180890001

CM18 0509

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure, entre les axes 22 et 26, et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05), dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214729 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0649;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 20 249 863,25 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'autoroute Bonaventure, entre les axes 22 et 26, ainsi que la démolition de la rampe Brennan, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Excavation Loiseau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 554 264,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214729;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1187000001

CM18 0510

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat au Groupe Axino inc. pour les travaux de transformation majeure à l'Auditorium de Verdun et à l'aréna Denis-Savard - Dépense totale de 42 406 904,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5942 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0653;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 5 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 6 - d'autoriser une dépense de 42 406 904,39 \$, taxes incluses, pour les travaux de transformation majeure à l'Auditorium de Verdun et à l'aréna Denis-Savard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 7 - d'accorder au Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 40 756 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5942;
- 8 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1170457004

CM18 0511

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc. pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 319 231,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16340 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0642;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Simo Management inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, pour une période de 3 ans, les services professionnels requis pour l'inspection des conduites et des regards d'égouts avec caméra à téléobjectif, pour une somme maximale de 1 319 231,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16340 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1177851001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0512

Accorder un contrat à Travaux routiers métropole (9129 2201 Québec inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 410 640,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 292401 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0648;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 215 064,07 \$, taxes incluses, représentant 91,89 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Travaux routiers métropole (9129 2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 169 360,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 292401;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1187231021

CM18 0513

Approuver un projet de convention de partenariat, de gré à gré, entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000 \$, exempte de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0658;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de partenariat, de gré à gré, entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000 \$, exempte de taxes;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1187271001

CM18 0514

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction d'infrastructures et d'aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke et la réfection de trottoirs sur les rues De La Gauchetière et De Bleury - Dépense totale 6 924 268,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-18-001 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0654;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 924 268,94 \$ pour réaliser les travaux de reconstruction des infrastructures et d'aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 328 918,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-18-001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1186486001

CM18 0515

Accorder un contrat à Pronex excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 987 246,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 282801 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0647;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 987 246,14 \$, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Pronex excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 835 068,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282801 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1187231024

CM18 0516

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 341 402,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 308101 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0646;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 341 402,72 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 104 834,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308101;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1187231012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.44 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0517

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 7 474 121,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 317401 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0645;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 474 121,13 \$, taxes incluses pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 875 367,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317401;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1177231104

CM18 0518

Résilier la convention entre la Ville de Montréal et International Arts Games Committee Inc. (IAC), relativement à la tenue des Arts Games à Montréal (CM15 1102)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0663;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier la convention entre la Ville de Montréal et le Comité international des ArtsGames (IAC) - International ArtsGames Committee inc., relativement à la tenue des ArtsGames à Montréal (CM15 1102).

Adopté à l'unanimité.

20.42 1181470001

CM18 0519

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 561 935, 38 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0644;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 1 561 935,38 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de 200 bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 2 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 200 bornes de recharge pour véhicules électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 419 941, 25 \$ taxes incluses conformément au prix de sa soumission reçue le 18 février 2018;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 10 h 58, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la première vice-présidente d'assemblée, Mme Émilie Thuillier.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1180160001

CM18 0520

Accorder 3 contrats de collecte et de transport des matières résiduelles aux firmes Derichebourg Environnement Canada (1 contrat) et Enviro Connexions (2 contrats) pour une durée de 25 semaines - Dépense totale de 1 840 331 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16752 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0662;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 25 semaines débutant le 1^{er} mai 2018, les contrats de services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16752;

Firme	Arrondissement	Type de collecte	Montant (taxe incluses)
Derichebourg Environnement Canada	Verdun	Ordures ménagères Résidus alimentaires	728 372 \$
Enviro Connexions	Verdun	Matières recyclables	537 080 \$
Enviro Connexions	Sud-Ouest	Ordures ménagères Résidus alimentaires CRD et encombrants Résidus verts	574 879 \$

N.B. : Les contrats se terminent le 17 octobre 2018.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1187711001

À 11 h 05, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres du conseil, réunit, pour fins d'études, les articles 30.01 et 42.05 puisque l'objet de ces deux points sont liés.

La proposition est agréée.

CM18 0521

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de Ville, pour une période de 5 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de 5 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un amendement à l'article 30.01 présentement sous étude afin de modifier la durée de la prolongation de déclaration de la compétence du conseil de ville pour qu'elle soit de trois ans au lieu de cinq ans.

La première vice-présidente d'assemblée, Mme Émilie Thuillier, déclare la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le conseiller Éric Alan Caldwell utilise son droit de réplique sur la proposition d'amendement.

À 11 h 25, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil met aux voix la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et la déclare adoptée à l'unanimité.

Un débat s'engage sur l'article 30.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

30.01 1180335003

CM18 0522

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0402 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0402 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0411;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ».

2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un amendement à l'article 42.05 présentement sous étude afin d'ajouter à l'article 2 du règlement modificateur, les mots suivants « et par l'ajout, au deuxième alinéa, des mots « , sur demande du conseil d'arrondissement. » » pour qu'il se lise comme suit :

« 2. L'article 3 de ce règlement est modifié par la suppression, au premier alinéa, des mots « sur rue » et par l'ajout, au deuxième alinéa, des mots « , sur demande du conseil d'arrondissement » . »

Ainsi, le deuxième alinéa de l'article 3 du règlement 16-054, une fois modifié, se lira comme suit : « Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier la zone de desserte mentionnée à l'annexe A du présent règlement, sur demande du conseil d'arrondissement ».

La première vice-présidente d'assemblée, Mme Émilie Thuillier, déclare la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le conseiller Éric Alan Caldwell utilise son droit de réplique sur la proposition d'amendement.

À 11 h 25, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil met aux voix la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et la déclare adoptée à l'unanimité.

Un débat s'engage sur l'article 42.05, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 42.05 tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

42.05 1180335002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0523

Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0602;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1182518002

CM18 0524

Renoncer à la succession de monsieur Jean Honorat, comprenant des livres et des meubles de bibliothèque, d'une valeur globale de 4 770 €, à la Bibliothèque de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0604;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renoncer à la succession de monsieur Jean Honorat, comprenant des livres et des meubles de bibliothèque, d'une valeur globale de 4 770 €, à la Bibliothèque de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.03 1181213002

CM18 0525

Autoriser, en 2018, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention de 75 M\$ de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2018 par sa résolution CE18 0489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser, en 2018, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention de 75 M\$ de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1186814001

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong réitère aux membres du conseil qu'il est strictement interdit de consommer toute forme de nourriture dans la salle du conseil.

CM18 0526

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 20, 5 M\$ du Ministre responsable de la région de Montréal pour le développement de l'îlot central du site du Technopole Angus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 avril 2018 par sa résolution CE18 0490;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 20, 5 M\$ du Ministre responsable de la région de Montréal pour le développement de l'îlot central du site du Technopole Angus;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1186814002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0527

Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2018, selon l'entente de service, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres pour les trois arénas sur le territoire de l'arrondissement et de la patinoire extérieure, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0666;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2018, selon l'entente de service, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres, et ce, pour les trois arénas sur le territoire de l'arrondissement et de la patinoire extérieure de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1187904001

CM18 0528

Accepter deux offres de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs dans la rue de Castille, entre les avenues Salk et Cantin, dans l'avenue de Cobourg, entre le boulevard Industriel et la rue de Mont-Joli, dans l'avenue des Récollets, entre le boulevard Industriel et la rue Fleury ainsi que dans l'avenue Racette au sud de la rue de Castille, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0665;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter deux offres de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs dans la rue de Castille, entre les avenues Salk et Cantin, dans l'avenue de Cobourg, entre le boulevard Industriel et la rue de Mont-Joli, dans l'avenue des Récollets, entre le boulevard Industriel et la rue Fleury ainsi que sur l'avenue Racette au sud de la rue de Castille, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1181097002

CM18 0529

Accepter deux offres de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de trottoirs dans la rue Cohen, entre les rues Poirier et Marc-Blain ainsi que pour le réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0668;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter deux offres de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de trottoirs dans la rue Cohen, entre les rues Poirier et Marc-Blain ainsi que pour le réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1181097004

CM18 0530

Adopter la mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du domaine public par les Réseaux Techniques Urbains sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0669;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du domaine public par les Réseaux Techniques Urbains sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1186014003

CM18 0531

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0680;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 274 062 000 \$ au PTI 2018-2020, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2017, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel;
- 2 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1185929001

À 11 h 58, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe les membres du conseil qu'à la suite d'une entente entre les leaders, la séance du conseil sera suspendue à 12 h au lieu de 12 h 30 afin d'accueillir les membres du conseil invités au Gala reconnaissance en environnement organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal).

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 avril 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 24 avril 2018 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Luc Ferrandez, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme St phanie Watt et Mme Cathy Wong.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Frantz Benjamin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Alex Norris et Mme Marie-Jos e Parent et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 65.01 :

M. Richard Deschamps, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, Mme Marie-Jos e Parent et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 65.05 :

M. Richard Deschamps, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, Mme Marie-Jos e Parent, Mme  milie Thuillier et Mme Lise Zarac.

AUTRES PR SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - analyse et contr le de gestion

La pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, d clare la s ance ouverte.

À 14 h 03, le conseil reprend ses travaux à l'article 30.11.

CM18 0532

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2017 à des dossiers spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0682;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2017 de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2017 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3 - d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 52 992,9 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4 - de récupérer les déficits de 2017 des arrondissements pour un montant de 665,5 \$ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal le même montant pour couvrir la récupération future des déficits des arrondissements;
- 5 - d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 10 000,0 \$ (en milliers de dollars) pour le remboursement de l'activité de déneigement;
- 6 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 35 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'activité de déneigement et d'autoriser le virement au Service des finances;
- 7 - d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 5 227,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 8 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 71 400,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour financer la portion locale du déficit 2017 de l'agglomération;
- 9 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 17 500,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'équilibre budgétaire 2018;
- 10 - d'adopter l'affectation des surplus pour les mesures d'allégement pour un montant total de 36 000,0 \$ (en milliers de dollars) selon les informations inscrites dans le sommaire décisionnel;
- 11 - d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 5 048,9 \$ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

À 14 h 36, le mardi 24 avril 2018, le leader de la majorité, avec le consentement unanime des membres, rappelle l'article 80.01 (42.03).

CM18 0533 - (Suite)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 \$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

Le président du comité exécutif exerce son droit de réplique et fourni des explications au conseiller DeSousa.

Adopté à l'unanimité.

1184348001
80.01 (42.03)

CM18 0534

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1187235001

CM18 0535

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1183690001

CM18 0536

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.03 1184107003

CM18 0537

Avis de motion et présentation - Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.04 1183227001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0538

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un égout pluvial et l'aménagement de la ruelle Desjardins-De La Salle dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un égout pluvial et l'aménagement de la ruelle Desjardins-De La Salle dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0398 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0317;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un égout pluvial et l'aménagement de la ruelle Desjardins-De La Salle dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1174859002

Règlement 18-016

CM18 0539

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer l'aménagement de pôles de mobilité

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer l'aménagement de pôles de mobilité à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0399 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0318;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer l'aménagement de pôles de mobilité » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1180414001

Règlement 18-017

CM18 0540

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0400 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1177286002

Règlement 18-018

CM18 0541

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest et des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest, entre la place d'Armes et la rue Saint-François-Xavier

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest et des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest, entre la place d'Armes et la rue Saint-François-Xavier à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0401 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0413;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest et des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest, entre la place d'Armes et la rue Saint-François-Xavier » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1181183001

Règlement 18-019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0542

Adoption - Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0403 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0403 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0410;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) »;

4 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1180005002

Règlement 15-039-2
Règlement 18-002-2

CM18 0543

Adoption - Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules

Vu l'avis de motion donné du Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0404 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0478;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.07 1170414004

Règlement 18-020

CM18 0544

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger à l'assemblée du conseil municipal du 26 mars 2018 par sa résolution CM18 0405 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0480;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1171701007

Règlement 18-021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0545

Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1170415006

Règlement P-18-022

CM18 0546

Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1170415007

Règlement P-04-047-195

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0547

Nommer le « parc de la Ferme-Sous-les-Noyers » dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0624;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc de la Ferme-Sous-les-Noyers », l'espace public constitué du lot 2 191 065, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection de l'avenue Atwater et de la rue Jean-Girard, dans l'arrondissement de Ville-Maire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184426002

CM18 0548

Nommer le « parc Julie-Hamelin » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0625;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Julie-Hamelin » l'espace public portant le nom usuel « parc Jean-Rivard » constitué du lot numéro 1 740 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le quadrilatère compris entre les rues Deville et Jean-Rivard, la 2^e Avenue et la ruelle située à l'ouest de la 7^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1184521002

CM18 0549

Nommer le « parc Jean-Paul-Mousseau » dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0626;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Jean-Paul-Mousseau » le parc situé du côté est de la rue De Champlain, au sud de la rue Logan, désigné par l'appellation usuelle « parc P.A.Q. Ontario numéro 38 » et constitué du lot 1 567 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1184521004

CM18 0550

Nommer la « promenade Lionel-Boyer » dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0627;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer la promenade Lionel-Boyer, reliant le boulevard Angrignon à la rue Allard et constituée du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1184521003

CM18 0551

Renommer « parc du Pied-du-Courant » le parc Bellerive, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0628;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « parc du Pied-du-Courant » le parc Bellerive situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre les prolongements vers le sud des rues Fullum et Poupart, et constitué du lot 1 424 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1184521005

CM18 0552

Nommer des prolongements de rues dans le secteur de l'avenue de Westbury, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0629;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les prolongements des avenues Trans Island, Mountain Sights et de Courtrai ainsi que celui de la rue Mackenzie pour les parties du lot 6 049 219 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Ces prolongements sont situés dans l'axe de chacune de ces voies publiques existantes, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

46.06 1184521006

CM18 0553**Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0607;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires :

- Mme Maryse Alcindor;
- Mme Isabelle Beaulieu;
- M. Bruno Bergeron;
- Mme Nicole Brodeur;
- M. Pierre-Constantin Charles;
- M. Viateur Chénard;
- Mme Ariane Émond;
- Mme Judy Gold;
- Mme Danielle Landry;
- Mme Hélène Laperrière;
- Mme Luba Serge;
- Mme Francine Simard;
- M. Arlindo Vieira;

2 - de nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires :

- M. David Hanna;
- Mme Marie-Claude Massicotte;

3 - de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1181079001

CM18 0554**Motion de l'opposition officielle en faveur de la création d'un Conseil des aînés**

Attendu que la Ville de Montréal est confrontée au vieillissement démographique et que les Montréalais de 65 ans et plus représentaient 16 % de la population sur l'île de Montréal en 2016;

Attendu que 42 % des personnes âgées habitant la Ville de Montréal étaient issues de l'immigration en 2011 et que la Ville doit tenir compte de la diversité culturelle et linguistique de la population de plus de 65 ans;

Attendu que la Ville de Montréal est accréditée *Municipalité amie des aînés* (MADA) depuis le 1^{er} octobre 2012 par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

Attendu qu'en tant que ville MADA, Montréal doit avoir un « réflexe aîné » et doit en permanence repenser les aménagements urbains, les services aux citoyens et l'offre de transport afin qu'ils répondent aux besoins en mobilité et en accessibilité des aînés et leur permettent de socialiser et de rester actifs;

Attendu que la Ville de Montréal a élaboré un premier *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015* et a consulté la population pour la mise en place d'un deuxième plan d'action;

Attendu que les moyens mis en oeuvre pour rejoindre les aînés dans le cadre de cette récente consultation ont été jugés insuffisants par des groupes de recherche et de défense des droits des aînés;

Attendu qu'il faut s'assurer que les aînés de tout le territoire de la Ville de Montréal soient représentés dans les consultations et dans l'élaboration de politiques;

Attendu que la Ville de Montréal profite grandement des recommandations de ses instances consultatives que sont le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel et le Conseil jeunesse;

Attendu que la création d'une instance consultative où siègeraient des aînés permettrait de s'assurer qu'ils soient mieux représentés et qu'ils puissent mieux faire valoir leurs besoins et leurs recommandations auprès des membres du conseil municipal;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Frantz Benjamin
Mme Karine Boivin-Roy

que la Ville de Montréal :

- 1 - crée un Conseil des aînés agissant en tant qu'instance consultative, sur demande du conseil municipal de la Ville de Montréal ou de sa propre initiative, et formé de citoyens bénévoles et engagés;
- 2 - tienne compte de la représentation géographique, de la diversité culturelle et de la parité homme-femme dans la sélection des membres du Conseil des aînés.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe et Hénault (33)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 33

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM18 0555

Motion de l'opposition officielle pour que Montréal soutienne activement l'économie circulaire de la région

Attendu que les centres de tri du Québec exportaient 60 % de leurs matières récupérées vers l'Asie et la Chine;

Attendu que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Chine a restreint considérablement l'importation de certains déchets recyclables, représentant 24 catégories de déchets solides, dont certains plastiques, papiers et textiles;

Attendu que l'industrie du recyclage québécoise devra trouver d'autres débouchés pour les matières récupérées;

Attendu que les déchets sont une ressource et qu'il est possible de créer de la valeur ajoutée avec ceux-ci;

Attendu que les matières recyclées peuvent entrer dans la production de biens selon le principe de l'économie circulaire, où les déchets sont recyclés et réintroduits dans le processus de production;

Attendu que Écotech, la grappe industrielle des technologies propres, comprend un secteur visant à valoriser les matières résiduelles, une industrie en forte croissance à l'échelle mondiale;

Attendu que la valorisation des quelques 500 000 tonnes de matières exportées annuellement en Asie pourrait représenter des milliers d'emplois au Québec et à Montréal;

Attendu que l'une des quatre priorités du Plan de développement durable de la Ville de Montréal, Montréal durable 2016-2020, est d'effectuer la transition vers une économie verte, circulaire et responsable;

Attendu que les ressources de la planète sont limitées et qu'il est donc nécessaire de changer le modèle économique linéaire (extraire - fabriquer - consommer - jeter) pour une économie circulaire (qui fonctionne en boucle en recyclant les déchets);

Attendu que dans son *Livre blanc pour une économie verte*, publié en 2018, Écotech recommande que les administrations publiques, dont les villes, servent de bancs d'essai et de vitrines pour les technologies propres, permettant ainsi d'atteindre trois objectifs : l'essor du secteur québécois des technologies propres, la réduction de l'empreinte environnementale des administrations publiques et l'obtention par les entreprises de la nouvelle norme internationale ISO 14034, qui vise à certifier la performance des technologies en situation d'utilisation réelle;

Il est proposé par Mme Suzanne Décarie

appuyé par M. Aref Salem

- 1 - que la Ville de Montréal entame dès 2018 la réalisation du premier portrait du développement de l'économie circulaire à Montréal, tel que prévu au plan Montréal durable 2016-2020;
- 2 - que dans ce portrait, la Ville de Montréal identifie des technologies innovantes qui permettraient de valoriser les matières résiduelles produites sur son territoire;
- 3 - que la Ville de Montréal établisse des partenariats porteurs afin de devenir le banc d'essai ou la vitrine technologique d'au moins une de ces technologies propres d'ici 2020, selon les principes de l'économie circulaire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Suzanne Décarie

appuyé par M. Jean-François Parenteau

d'apporter un amendement à l'article 65.02 sous étude comme suit :

- en ajoutant à la fin du huitième « Attendu » les mots suivants « ... et que, pour ce faire, ce Plan prévoit la réalisation du premier portrait du développement de l'économie circulaire à Montréal; »

en modifiant le texte des deux paragraphes du « Résolu » afin qu'ils se lisent comme suit :

- 1 - que dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique et du Plan Montréal durable 2016-2020, la Ville de Montréal identifie des technologies innovantes qui permettraient de valoriser les matières résiduelles produites sur son territoire;
- 2 - que la Ville de Montréal continue d'établir des partenariats porteurs afin de devenir le banc d'essai ou la vitrine technologique d'au moins une de ces technologies propres d'ici 2020, selon les principes de l'économie circulaire. ».

À 15 h 43, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Manon Barbe qui présidera en l'absence du vice-président du conseil, M. Sterling Downey, et de la première vice-présidente d'assemblée, Mme Émilie Thuillier.

La conseillère Manon Barbe juge la proposition d'amendement de la conseillère Décarie et du conseiller Parenteau recevable et elle est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le conseiller Aref Salem utilise son droit de réplique.

La conseillère Barbe met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM18 0556

Motion de l'opposition officielle pour une révision des budgets consacrés à l'entretien des arbres

Attendu que les arbres jouent un rôle essentiel pour la qualité des milieux de vie et la protection de l'environnement;

Attendu que les arbres contribuent à augmenter la valeur foncière du territoire et que chacun d'eux constitue le patrimoine arboricole des Montréalais;

Attendu que les arbres prennent de la valeur au fil du temps et constituent un actif important de la ville;

Attendu que les arbres subissent un niveau de stress qui varie selon l'endroit où ils se trouvent, nécessitant un traitement de conservation et d'entretien adapté;

Attendu que l'objectif municipal est de faire passer l'indice de canopée de son territoire de 20 à 25 % d'ici 2025;

Attendu que le plan de lutte à l'agrile du frêne sur le territoire montréalais a généré le recours à des ressources financières et humaines supplémentaires;

Attendu que les arrondissements doivent prévoir des fonds d'urgence pour faire face, de plus en plus, aux effets d'événements climatiques comme par exemple la microrafale qui a endommagé ou déraciné près de 400 arbres en août 2017 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que le temps d'attente moyen pour l'élagage d'un arbre peut atteindre jusqu'à 3 ans, comme dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (source : service 311);

Attendu que les dotations transférées aux arrondissements par la Ville-centre ne sont pas adaptées à l'ampleur actuelle des opérations d'entretien et de conservation des arbres et que, par conséquent, celles-ci doivent être ajustées afin que les arrondissements puissent assurer un service adéquat;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

- 1 - que le conseil municipal mandate le Service des finances de la Ville de Montréal pour dresser un portrait réaliste et actualisé du budget de dépenses des arrondissements pour la conservation et l'entretien des arbres sur leur territoire, selon une formule qui tient compte des réels coûts d'opération;
- 2 - que le comité exécutif dépose ce document produit par le Service des finances au conseil municipal;
- 3 - que la Ville révisé la dotation des budgets des arrondissements en conséquence à l'occasion du budget de fonctionnement 2019.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Hénault et Rotrand (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pausé et Barbe (31)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 31

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM18 0557

Motion non partisane visant à mandater la Commission de la présidence du conseil afin qu'elle examine l'expérience de scrutin préférentiel qui se déroule en Ontario et qu'elle détermine si la participation aux élections municipales québécoises augmenterait si le scrutin avait lieu un autre jour que le dimanche

Attendu que le débat national visant à déterminer si notre système électoral majoritaire uninominal à un tour est le meilleur moyen de refléter la volonté de la population prend de l'ampleur;

Attendu que, dans un système basé sur l'élection de candidats uniquement parce qu'ils ont un plus grand nombre de voix que ceux qui arrivent en seconde place, les candidats obtiennent rarement la majorité des voix et que ces systèmes sont souvent caractérisés par des campagnes au ton négatif qui ont tendance à être axées sur des points de clivage;

Attendu que le système majoritaire uninominal peut engendrer d'importantes incohérences entre le nombre de votes obtenus par les différents partis et leur représentation au conseil municipal;

Attendu que plusieurs pays du monde ont adopté une forme de vote préférentiel afin de s'assurer que les candidats élus s'appuient sur un consensus et de voir à ce que chacun d'entre eux ait obtenu une majorité des votes exprimés par les électeurs;

Attendu que le gouvernement de l'Ontario a modifié la loi électorale de cette province pour permettre aux municipalités d'opter pour un scrutin préférentiel (aussi connu sous le nom de vote alternatif) pour les élections municipales du 22 octobre 2018;

Attendu que la ville de London a choisi d'utiliser le scrutin préférentiel pour les prochaines élections et que Kingston et Cambridge permettront aux électeurs de choisir, par voie de référendum, si le scrutin préférentiel devrait être utilisé à partir des élections municipales de 2022;

Attendu que, dans les villes utilisant le scrutin préférentiel, dont San Francisco, Oakland et Minneapolis, l'expérience s'est, en général, avérée positive et que, selon les experts, ce système donne aux débats un ton plus collaboratif, réduit l'impact des points de clivage politiques sur le choix des électeurs, stimule la participation des électeurs et produit des conseils plus divers et plus représentatifs de la population;

Attendu qu'en Amérique du Nord, peu de municipalités organisent des élections le dimanche et que le fait de changer le jour où ont lieu les élections municipales québécoises pourrait augmenter la participation électorale;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Andrée Hénault
M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal mandate la Commission de la présidence du conseil pour qu'elle examine l'utilisation du scrutin préférentiel dans le cadre des élections municipales ontariennes de 2018, qu'elle détermine si Montréal devrait demander à Québec de modifier la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* afin de permettre aux municipalités du Québec d'imiter celles de l'Ontario et qu'elle rende compte de ses conclusions au conseil;
- 2 - que la Commission de la présidence du conseil soit également mandatée pour examiner si la participation électorale pourrait augmenter si les élections municipales du Québec avaient lieu un autre jour que le dimanche.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.04

À 16 h 24, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE